

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-CF555

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 23

Au quatrième alinéa, après la référence :

« c) »,

insérer les mots :

« une fraction de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel